



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'énergie opérationnelle
Direction
Sous-direction ressources humaines**

Malakoff, le **11 AVR. 2025**
N° /DSEO/SDRH/BPM/SR3J/NP

000298

DÉCISION

OBJET : admissibilité aux épreuves orales et sportives au concours du recrutement des officiers logisticiens des essences en 2024.

Le ministre des Armées,

Vu le décret n°2014-1455 du 5 décembre 2014 portant statut particulier du corps des officiers logisticiens des essences ;

Vu l'arrêté du 07 mars 2023 relatif au concours de recrutement sur titres des officiers logisticiens des essences ;

Vu la circulaire n°931/DSEO/SDRH/NP du 29 novembre 2024 relative au concours de recrutement sur titres des officiers logisticiens des essences en 2025 ;

Vu le procès-verbal n°849/CSTA/RH/PM/FM/NP du 09 avril 2025 de réunion du jury d'admissibilité au concours sur titres pour le recrutement des officiers logisticiens des essences en 2025.

Décide :

Article 1^{er}

Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admissibles au concours sur titres pour le recrutement des officiers logisticiens des essences en 2025 :

- DENIS Justine – 1962052147
- SCOUFLAIRE Adèle – 2079070384
- STOLL Marc-Henri – 2279010058

Article 2

La présente décision sera publiée au *bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des Armées et par délégation,



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DSEO/SDRH/BPM
- DSEO/DIR/BSG/BIH (pour insertion)
- CSTA/RH/PM/FM

